



# PORT AUTONOME D'ABIDJAN

Une Référence Internationale

LE DIRECTEUR GENERAL

Abidjan, le

21 SEPT 2022

004085

N/Réf. : \_\_\_\_\_ /DG/DOMSE/DA/SS/RO



-//)

Monsieur le Directeur Général  
de l'Institut National  
de l'Hygiène Publique

ABIDJAN

Objet : Contrôle sanitaire au Port d'Abidjan

**Monsieur le Directeur Général,**

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance qu'à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2022 et ce jusqu'à nouvel ordre, il sera mis fin au contrôle sanitaire systématique, préalable à l'entrée de tout navire au Port d'Abidjan.

En effet, il est heureux de constater d'une part, aux plans national et international, une évolution favorable de la COVID19 et d'autre part, une bonne disposition d'esprit des pilotes commis à l'entrée des navires qui en font la demande.

En conséquence de ce qui précède, je voudrais vous annoncer qu'à compter de la date susmentionnée et dans un souci de réduction drastique de la file d'attente des navires en rade extérieure, le contrôle sanitaire se fera à quai ou au mouillage intérieur, conformément à la procédure mise en œuvre jusqu'à l'avènement d'Ebola en 2014 puis de la COVID19 en 2020.

Je vous prie d'agréer, **Monsieur le Directeur Général**, l'expression de mes salutations distinguées. ☺

## Ampliations

- DCMC	1
- SG - CPA	1
- CPS-PAA	1
- GSP-GN	1
- UCACI	1
- Archives	1

1/6

  
**H. Y. SIE**  
  
Le Directeur Général